

LA RÉVISION DU SCOT : POURQUOI ? COMMENT ?

POUR REVOIR LE PROJET DÉFINI DANS LE SCOT DE 2013

CCA est déjà dotée d'un schéma de cohérence territoriale datant de 2013. En 2019, le bilan de ce SCoT a amené les élus à se questionner sur son contenu. Ils ont alors convenu qu'il était **nécessaire de le faire évoluer**, pour revoir les projections liées à l'aménagement du territoire et intégrer les enjeux et stratégies nationales, régionales et locales actuelles. C'est donc **en 2020 qu'ils ont engagé la révision du SCoT**.

UN LONG PROJET DE RÉFLEXION, DE CONCERTATION ET DE CONSULTATION

La révision du SCoT donne lieu à de **nouvelles réflexions sur le territoire** portées par les élus des communes de CCA, **en associant des acteurs locaux** tels que les citoyens, des associations et autres représentants et organismes mobilisés.

Ces réflexions s'organisent en phases successives, pour comprendre, se projeter, orienter, concerter, ... et ainsi construire le projet de SCoT qui sera soumis à avis avant son adoption.

Les chiffres clés du territoire en 2018



Les grandes phases du projet



Comprendre le fonctionnement du territoire et ses enjeux

Définir le projet à l'horizon de 20 ans

Décliner le projet en objectifs et orientations à suivre

Concierter le projet de SCoT à travers la consultation des Personnes Publiques Associées et l'Enquête Publique